

# Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 26 octobre 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART Vincent de NADAÏ, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : José GOUVEIA

## **1. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Suite à une erreur matérielle, la délibération N°2020\_18 doit être annulée et remplacée. Pour être candidat à la CCID, il faut avoir 18 ans et non 25 ans.

## **2. Contrat agent**

La délibération prise au moment de l'embauche d'un agent stipulait que : « la rémunération sera calculée selon l'indice brut » or l'indice brut n'a pas été précisé. Tous les conseillers sont d'accord pour choisir l'indice brut 353

## **3. Recensement INSEE**

Comme cela avait été évoqué lors du précédent conseil municipal, il est nécessaire d'embaucher 2 agents recenseurs qui se déplaceront dans les 310 foyers de la commune pour effectuer le recensement qui aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2021

Madame le Maire, en se basant sur le dernier recensement, a estimé que 35 heures par semaine pendant les 4 semaines du recensement étaient nécessaires pour la visite de tous les foyers. Elle propose l'embauche de 2 personnes ayant chacune un contrat de 17h30 par semaine payées au SMIC + frais de déplacement.

Les conseillers donnent leur accord pour embaucher les agents recenseurs avec ce type de contrat.

## **4. Remboursement ligne de trésorerie**

Madame le Maire explique qu'une ligne de trésorerie de 50 000 euros avait été ouverte au début de l'année 2020. Cette ligne de trésorerie peut maintenant être remboursée. 30 000 euros seront remboursés au 20 octobre 2020 et 20 000 euros au 20 novembre 2020.

## **5. Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu le 11 novembre à 11h30. En raison de l'épidémie actuelle, il n'y aura pas de verre de l'amitié après la cérémonie. Les conditions de la cérémonie pourront être adaptées en fonction de l'évolution de l'épidémie.

## **6. Visite de la centrale de Golfech**

La centrale de Golfech propose des visites de ses installations les 27/11, 9/12 ou 15/12. Les conseillers intéressés par une visite sont invités à se manifester rapidement auprès de la mairie. L'inscription doit s'effectuer au minimum un mois avant la visite et nécessite la présentation d'une pièce d'identité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Salaire d'un agent** : un agent qui prendra sa retraite à partir du mois d'avril 2021, a envoyé une lettre à Madame le Maire en demandant une augmentation de salaire avant cette date étant donné le blocage du point d'indice ces dernières années. Après discussion, les conseillers ne sont pas favorables à une augmentation.
- **Cantine** : une maman d'un élève de moyenne section a appris qu'à Sauvagnas les repas de la cantine étaient fournis par le restaurant du village. Elle demande s'il serait possible que les repas de l'école de Saint-Caprais soient également fournis par le restaurant de Sauvagnas. Les conseillers sont d'accord pour se renseigner sur cette possibilité.
- **Enquête publique pour vente d'un chemin rural** : Une enquête publique avait été réalisée en septembre 2014 pour la vente d'un chemin rural à Madame Lenestour. La durée de validité d'une enquête publique est de 5 ans. Cette enquête publique n'est donc plus valable. Madame Lenestour ne souhaitait pas dans un premier temps acquérir la totalité du chemin alors que la municipalité préférerait vendre l'intégralité du chemin. Maintenant, Madame Lenestour veut acquérir le chemin entier mais l'enquête publique n'est plus valable.

- **Chemin** : Monsieur Couffignal a fait part à une conseillère de son souhait que les trous du chemin menant à sa propriété soient bouchés par la municipalité à l'occasion de prochains travaux.
- **Commissions de l'Agglo d'Agen** : A la demande de Madame le Maire, les conseillers qui ont déjà assisté à des commissions de l'Agglo exposent à l'ensemble du conseil municipal les informations principales issues de ces commissions.
- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 23 novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.